



ACTION



MOBILITÉS



ACCESSIBILITÉ

TOUTES ET TOUS CONCERNÉS



DU 26 AU 30 AVRIL, UNE SEMAINE POUR SE MOBILISER !

DOSSIER DE PRESSE

CONTACTS PRESSE

APF France handicap : Sophie Lasbleis sophie.lasbleis@apf.asso.fr - 01 40 21 10 93-06 89 74 97 37

SOMMAIRE

Action Mobilités Accessibilité ! Une semaine de mobilisation et un appel pour remettre l'accessibilité à l'agenda politique

- ➔ L'accessibilité, un droit fondamental et un enjeu de société
- ➔ #MarchesAttaque, ensemble mobilisons-nous !
- ➔ Des actions pour dénoncer, valoriser, proposer

1/ Un appel à la mobilisation citoyenne lancé le 26 avril

- Accessibilité : (ré)agir face au retard français
- #MarchesAttaque, pour une vie en accès libre
- Une semaine d'actions partout en France du 26 au 30 avril

2/ Dénoncer, valoriser et proposer : un jour, un thème

- Lundi 26 avril : l'approche transversale Mobilités et Accessibilités
- Mardi 27 avril : l'accès aux lieux de soins
- Mercredi 28 avril : l'accès aux commerces
- Jeudi 29 avril : l'accès aux transports
- Vendredi 30 avril : l'accès aux loisirs et aux lieux de pratiques culturelles et sportives

3/ APF France handicap en bref

Annexes en pièces jointes :

- Liste des actions de mobilisation #MarchesAttaque
- La note politique d'APF France handicap "Pour un environnement, des biens, services et activités accessibles à toutes et tous"

Action Mobilités Accessibilité !

Une semaine de mobilisation et un appel pour remettre l'accessibilité à l'agenda politique

À l'occasion de la journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité le 30 avril, APF France handicap lance, du 26 au 30 avril, une semaine d'actions partout en France. L'objectif : interpeller les décideurs et inviter les citoyennes et les citoyens à s'engager aux côtés de l'association pour demander une France accessible.

En effet, en plus des retards et reports accumulés ces dernières années, la crise sanitaire et économique actuelle impacte l'avancée de travaux de mise en accessibilité, entravant encore plus fortement la libre circulation dans la cité de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens et accentuant les confinements successifs. Ceux-ci, subis par l'ensemble de la population, font écho à l'isolement et aux difficultés quotidiennes rencontrés par les personnes en situation de handicap depuis trop longtemps.

Pourtant, **l'accessibilité est un droit fondamental et un véritable enjeu de société.** L'accessibilité et la conception universelles sont des conditions *sine qua non* de l'effectivité des droits et d'une société inclusive et durable ; l'inaccessibilité est une rupture d'égalité qui confisque de fait la liberté d'aller et venir et le pouvoir d'agir d'une partie de la population.

À la veille d'échéances majeures (agendas d'accessibilité programmée, élections locales et nationales, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024), il est donc plus que temps de replacer l'accessibilité au cœur des priorités.

C'est pourquoi, durant cinq jours, l'association se mobilise partout en France pour dénoncer l'inaccessibilité et valoriser les bonnes pratiques. Des réalisations inspirantes conçues avec des partenaires publics et privés seront mises en lumière, démontrant ainsi que l'accessibilité, c'est possible et que tout un chacun peut agir pour la faire progresser. Cette semaine vise également à inviter le grand public à soutenir l'accessibilité autour d'un appel à la mobilisation générale #MarchesAttaque.



→ L'accessibilité, un droit fondamental et un enjeu de société

Aujourd'hui en France, des millions de personnes ne peuvent accéder facilement et en toute autonomie aux infrastructures et services publics et privés.

En effet, **l'accessibilité va bien au-delà du public spécifique des personnes en situation de handicap**, elle concerne également les personnes âgées, femmes enceintes, familles avec poussettes, personnes en surpoids, usagers des transports, livreurs, etc. La consultation APF France handicap-lfop réalisée en 2020 le démontre parfaitement. Menée auprès de 12 000 Françaises et Français concernés ou non par le handicap, ses chiffres parlent d'eux-mêmes : **9 personnes sur 10 éprouvent des difficultés d'accessibilité lors de leurs déplacements.**

Trottoirs trop hauts, trop étroits, encombrés, devers, pavés, absence de bancs publics, marches, entrées trop étroites, portes trop lourdes... : au quotidien, de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens ont des difficultés à circuler dans la rue, à accéder aux bâtiments, à prendre les transports en commun...

Comment, dans ces conditions, se déplacer librement, faire ses courses, faire valoir ses droits, se loger, se soigner, avoir une vie sociale et culturelle... ?

L'Agenda 2030 des Nations unies fixe des objectifs ambitieux, notamment l'objectif 11, qui fait de l'accessibilité et de la conception universelles des parties intégrantes du développement durable.

« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. »
Objectif 11 "Villes et communautés durables"

La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées met, dans son article 3, l'accessibilité au rang de ses principes généraux et, précise, dans son article 9 : « Afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, les États Parties prennent des mesures appropriées pour leur assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales. »

La France doit se montrer à la hauteur.

Il est donc urgent que les **pouvoirs publics, les décideurs publics et privés**, en concertation avec les personnes directement concernées et les **associations, se mobilisent pour que l'accessibilité universelle avance enfin.**

→ #MarchesAttaque, ensemble mobilisons-nous !

Du 26 au 30 avril, APF France handicap appelle à la mobilisation générale pour révéler la nature inaccessible et hostile de l'environnement avec #MarchesAttaque.

L'association invite les citoyennes et les citoyens à s'engager pour l'accessibilité et à être acteurs de la sensibilisation au manque d'accessibilité en France.

Parce que nous sommes toutes et tous concernés, l'association propose une série d'actions en ligne. À découvrir sur www.marchesattaque.org !

→ Des actions pour dénoncer, valoriser, proposer

Parce qu'accéder, c'est exister, **APF France handicap mobilise ses acteurs partout en France.**

Déclinées autour du triptyque « Dénoncer, valoriser, proposer », ces actions locales portent sur un thème différent chaque jour :

- » Lundi 26 avril : l'approche transversale Mobilités et Accessibilité
- » Mardi 27 avril : l'accès aux lieux de soins
- » Mercredi 28 avril : l'accès aux commerces
- » Jeudi 29 avril : l'accès aux transports
- » Vendredi 30 avril : l'accès aux loisirs et aux lieux de pratiques culturelles et sportives



1/ Un appel à la mobilisation citoyenne lancé le 26 avril

- **Accessibilité : (ré)agir face au retard français**

La France accuse un important retard en matière d'accessibilité qui pénalise des millions de personnes. Malgré de bonnes volontés, la mise en accessibilité de la France n'avance pas assez vite.

De nombreux textes sur l'obligation d'accessibilité existent, mais ils ne sont que très partiellement mis en œuvre. Les délais sans cesse repoussés et les dérogations créent une vraie rupture d'égalité dans l'accès au cadre bâti, à la voirie et aux transports pour des millions de personnes.

Toutes les règles d'assouplissement, telle que celle de la loi Elan qui limite à 20 % au lieu de 100 % la part de logements neufs accessibles, ajoutent à la discrimination vécue par ces personnes et constituent en outre des messages à contre-courant d'une société inclusive.

Parallèlement, **des échéances majeures** se profilent :

- **2021** : **13 et 20 juin** : Élections départementales & régionales
26 septembre : Fin des Ad'Ap pour les transports interurbains (généralement les liaisons par autocar dans les départements) et les établissements recevant du public (ERP) des catégories 1 à 4 (sauf pour les gestionnaires de patrimoine disposant d'au moins 50 ERP).
- **2022** : **Avril-Mai** : Élections présidentielles
- **2024** : **26 juillet** : Accueil par la France des Jeux olympiques et paralympiques d'été
26 septembre : Fin des Ad'AP pour le transport ferroviaire, les gestionnaires de patrimoine d'au moins 50 ERP et les bâtiments historiques



Les Ad'AP (agendas d'accessibilité programmée), introduits par le gouvernement en 2014, **sont des outils de programmation de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public** (une école, un cinéma, un restaurant, une agence Pôle emploi, etc.) **ou d'un service de transport.**

NB : initialement, la loi "handicap" de 2005 prévoyait l'accessibilité de tous les ERP pour 2015.

Pour autant, **des maîtres d'ouvrage** (maires, commerces, services et équipements publics...) et des maîtres d'œuvre **se sont engagés dans la mise en accessibilité de leur bâtiment qu'il soit existant ou neuf.**

Alors, comment faire pour que ces bonnes pratiques, actuellement minoritaires, se propagent à l'ensemble des acteurs de la construction et de la production (qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de cadre bâti, d'équipement ou d'objet...) ? Une mobilisation générale est nécessaire.

APF France handicap se veut actrice et motrice de cette mobilisation. Parce que pouvoir accéder à l'ensemble des espaces de vie est un droit fondamental pour toutes et tous, il est urgent de (ré)agir et de placer l'accessibilité au cœur des priorités.

C'est pourquoi APF France handicap est convaincue que les retards pris dans ce domaine ne pourront se résorber sans **l'implication et la détermination de tous les acteurs publics et privés.** Ni sans celle des **citoyennes et citoyens et des associations** qui les représentent.

En outre, APF France handicap promeut la **Haute Qualité d'Usage**[®].

Inscrite dans le cadre international de la "Conception universelle", cette approche repose sur la Convenance des Espaces de Vie (CEV[®]) c'est-à-dire sur l'humanisation des espaces de vie "pour et avec" les utilisateurs, d'être dans une démarche préventive centrée sur la qualité d'usage et de développer durablement la qualité de vie et l'accès de tout pour toutes et tous. Pour la mettre en pratique, elle collabore avec les acteurs publics et privés. Ainsi, APF France handicap s'est associée avec le CRIDEV[®] pour valoriser la Haute Qualité d'Usage[®] à travers un nouvel label, le label ACCEV[®] (ACcessibilité et Convenance des Espaces de Vie). Un label qu'ont obtenu des réalisations exemplaires telles que la Seine Musicale à Boulogne-Billancourt (92) ou la cabine de vote Votpak.

- **#MarchesAttaque, pour une vie en accès libre**

Fidèle à l'essence de son projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir", **APF France handicap appelle les citoyennes et les citoyens à se joindre à elle en se mobilisant pour une vie sans entrave et en accès libre sur le site : marchesattaque.org.**

Sur ce site, le grand public a le choix entre différentes actions : soutenir la démarche de l'association, prendre connaissance de ses revendications, imprimer des tracts de sensibilisation pour les distribuer aux commerçants de leur quartier et à leurs maires, interpellier les pouvoirs publics, etc.

NB : le site sera en ligne le 24 avril.

- **Une semaine d'actions partout en France du 26 au 30 avril**

Convaincue que chacune, chacun a le droit de bénéficier d'une vie en accès libre, APF France handicap organise du 26 au 30 avril, partout en France, **une semaine d'actions** portée par les acteurs de l'association **pour dénoncer, valoriser et proposer.**

En plus de nombreuses actions visant à démontrer l'inaccessibilité (**dénoncer**), des réalisations exemplaires conçues en collaboration avec des partenaires publics et privés seront mises à l'honneur (**valoriser**). Tous ces exemples serviront à présenter des solutions (**proposer**) pour une France accessible à toutes et à tous.

Du lundi au vendredi, une thématique sera abordée chaque jour :

- Lundi 26 avril : **l'approche transversale Mobilités et Accessibilité**
- Mardi 27 avril : **l'accès aux lieux de soins**
- Mercredi 28 avril : **l'accès aux commerces**
- Jeudi 29 avril : **l'accès aux transports**
- Vendredi 30 avril : **l'accès aux loisirs et aux lieux de pratiques culturelles et sportives**

2/ Dénoncer, valoriser et proposer : un jour, un thème

• Lundi 26 avril : l'approche transversale Mobilités et Accessibilité

Trottoirs trop hauts, trop étroits, encombrés par le mobilier urbain mal placé ou du fait d'actes d'incivilité, devers, passages piétons inadaptés, feux tricolores non sonorisés, pavés, absence de bancs publics, travaux, échafaudages... Circuler "à pied" dans les rues d'une commune française, c'est souvent être confronté à une multitude d'obstacles dans son cheminement que l'on se déplace avec une poussette, des béquilles, en fauteuil roulant, si l'on est fatigable... Un sentiment renforcé quand on vit dans une commune rurale.

Les autorités locales mettent aussi en danger les personnes se déplaçant en fauteuil électrique par exemple, lorsque celles-ci n'ont pas d'autres choix que de rouler sur la chaussée, tant les trottoirs sont peu adaptés. Elles engagent leur responsabilité.

Quant à prendre sa voiture, encore faut-il pouvoir se garer. Une gageure en général en centre-ville, un défi encore plus grand pour les personnes en situation de handicap. En effet, ces dernières doivent non seulement trouver une place adaptée mais encore faut-il qu'elle ne soit pas occupée par quelqu'un qui « *en a pour 5 minutes* ».

« Je suis maman et lorsque je dois sortir avec la poussette, souvent je me retrouve sur la route car je ne peux pas marcher sur les trottoirs du fait de leur étroitesse. Ils sont souvent encombrés de poubelles ou de voitures mal garées. Certaines personnes les squattent et ne bougent pas alors qu'elles gênent le passage. Difficile de traverser la route du fait de la circulation automobile. Les promenades deviennent vite désagréables. » Anonyme – Femme avec une poussette (Enquête Ifop - APF France handicap, 2020)

Jugement de l'accessibilité de la voirie :

- ✓ 74 % des personnes en situation de handicap insatisfaites.
- ✓ 81 % des personnes se déplaçant avec une poussette insatisfaites.

Enquête Ifop - APF France handicap, 2020

→ Les priorités d'APF France handicap pour concrétiser un environnement sans obstacle

- Aménager et ouvrir les espaces publics à toutes et tous
- Assurer les déplacements par des moyens de transport accessibles à toutes et tous et sur tout le territoire
- Garantir l'accès de toutes et tous aux services de proximité (administrations, éducation, santé...) et à l'exercice de sa citoyenneté
- Soutenir et renforcer la mise en accessibilité des commerces
- Rendre effectifs le droit au logement et le choix d'un habitat accessible
- Généraliser l'accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives, et aux vacances
- Rendre effective la formation initiale et continue des professionnels et développer l'approche de conception universelle et de haute qualité d'usage® (HQU®)
- Instaurer une gouvernance de l'accessibilité à l'échelle nationale et locale, en y impliquant les citoyens et leurs organisations représentatives.

Exemples d'actions lundi 26 avril (sous réserve du contexte sanitaire)

Coup de colère

> Dans les Pyrénées-Orientales : à Perpignan, testing d'un trajet (transport et voirie) de la délégation APF France handicap à la MDPH.

L'accessibilité c'est possible !

> Dans le Nord Pas-de-Calais : déambulation dans la ville d'Emmerin pour montrer les mises en accessibilité réalisées.

> Actions inspirantes

L'engagement du COJO – Paris 2024 pour l'accessibilité et son Label Terre de Jeux

Lancé par Paris 2024 en juin 2019, le label Terre de Jeux 2024 s'adresse à toutes les collectivités territoriales et aux structures du mouvement sportif. Pensé en étroite concertation avec les acteurs locaux, ce label permettra à chacun de contribuer à trois grands objectifs : la célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux ; l'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ; l'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.

Ce label entend fédérer des acteurs locaux convaincus que le sport change les vies et faire ainsi des Jeux de Paris 2024 un projet national. En son sein, chacun pourra s'enrichir des expériences de l'ensemble du réseau, révéler le meilleur de son territoire, et donner de la visibilité aux actions et aux projets de sa collectivité.

C'est pourquoi APF France handicap souhaite vivement que chaque personne en situation de handicap puisse y contribuer pleinement. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont en effet une formidable opportunité de développement pour l'ensemble du pays avec des impacts économiques, sociaux, sociétaux et territoriaux pour toutes et tous.

Une convention de coopération entre la Ville de Paris et APF France handicap

L'association a également décidé de collaborer étroitement avec la Ville de Paris pour faire valoir les droits des personnes en situation de handicap en promouvant l'accessibilité universelle et la démarche de conception universelle dans leurs actions communes.

Cette collaboration a été formalisée par une convention de coopération afin de coordonner leurs actions notamment dans les domaines de l'accessibilité, du développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap, des grands événements sportifs et parasportifs internationaux, de l'emploi et du volontariat inclusifs.

De plus, la mairie de Paris et l'Agence Française pour la Normalisation (AFNOR) travaillent à l'élaboration d'une norme internationale dont l'objectif est de proposer une méthodologie pour rendre le quartier d'une ville accessible. APF France handicap y est pleinement associée.

Ces actions s'intégreront dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 tout en laissant un héritage aux parisiens, en particulier aux parisiens en situation de handicap. En effet, avec ces jeux, la Ville de Paris souhaite accélérer la mise en accessibilité de la capitale, développer la pratique parasportive et faire en sorte que toutes les personnes en situation de handicap puissent participer activement à la vie de la Cité.

- **Mardi 27 avril : L'accès aux lieux de soins**

Pouvoir se soigner est un droit fondamental. Pourtant, de très nombreuses personnes rencontrent des difficultés pour se rendre chez un médecin, généraliste ou spécialiste, ou un professionnel paramédical . Des difficultés qui ont un coût : celui de leur santé.

Jugement de l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux :
✓ 43 % des personnes sont insatisfaites.
Enquête Ifop - APF France handicap, 2020

Inaccessibilité des lieux de soins, inadaptation des matériels et équipements mais aussi formation insuffisante des professionnels de santé, coordination lacunaire des acteurs sont autant de freins à l'accès aux soins.

« Mon cardiologue a des escaliers à la porte principale et 10 marches pour atteindre le secrétariat. Rien n'est aménagé. Mon médecin traitant a un SAS d'entrée avec deux portes qu'il faut tirer, et pas de place pour moi dans sa salle d'attente trop petite : j'attends dans le couloir mais ses autres patients n'ont pas la place de passer tellement le couloir est étroit ! » Anonyme - Femme en situation de handicap (Enquête Ifop - APF France handicap, 2020)

→ **La proposition d'APF France handicap : lancer un chantier prioritaire sur la mise en accessibilité universelle des lieux de soins et de leurs équipements, des informations et services en santé.**

Exemples d'actions mardi 27 avril (sous réserve du contexte sanitaire)

Coup de colère

- > Dans les Yvelines : mise en avant de maison de santé de Verneuil récente mais non accessible.
- > En Savoie : dénonciation des difficultés d'accès aux cabinets médicaux. Interview du docteur J qui n'a pas eu l'autorisation par sa copropriété de réaliser l'accessibilité de son cabinet.

L'accessibilité c'est possible !

- > En Franche-Comté : mise en avant de la maison médicale du Techn'Hom à Belfort, maison médicale la plus grande de France. En partenariat avec le dispositif IEM APF France handicap de Belfort et la MDPH.
- > Dans la Meuse : valorisation maison médicale en plein cœur de ville à Verdun.

> Action inspirante : un projet d'annuaire des lieux de soins accessibles

APF France handicap mène, en Île-de-France et en Pays de la Loire, un projet en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins ordinaires en identifiant et faisant connaître les lieux de soins accessibles et adaptés, par la constitution d'un annuaire en ligne.

Cet outil rend disponible l'information sur une base de données unique et mise à jour. Le site internet <https://www.handicap-soins.org/> recensera les critères d'accessibilité qui concerne le lieu de soin et la prise en charge par les praticiens médicaux et paramédicaux.

Ce projet a vocation à être déployé au niveau national. Les données collectées seront transférées vers le site Sante.fr, site en développement du Ministère de la Santé et des solidarités.

L'outil est en ligne mais les recherches de lieux de soins seront possibles dès lors qu'un nombre suffisant de données aura été atteint.

- **Mercredi 28 avril : L'accès aux commerces**

Se rendre dans une boulangerie, chez un fleuriste, chez le coiffeur, aller boire un verre, manger au restaurant... des actes qui participent de la vie quotidienne, de la vie sociale, de tout un chacun ou presque.

En effet, de nombreuses personnes ne peuvent entrer dans ces établissements et sont condamnées, au mieux, à demander à être servies sur le pas de la porte.

Si elles parviennent à entrer, souvent il est difficile pour elles d'y circuler facilement, de se rendre aux toilettes (bars, restaurants).

Jugement de l'accessibilité des boutiques et commerces de proximité
✓ 1 personne sur 2 insatisfaite.
Enquête Ifop - APF France handicap, 2020

Le coût des travaux est souvent avancé pour justifier l'inaccessibilité des commerces de proximité. Pourtant, d'un point de vue économique, c'est se priver de clientèle que de ne pas rendre son commerce accessible. D'un point de vue social, c'est exercer une forme de discrimination sur une partie de la population.

« Certains commerces ne veulent pas faire de travaux d'accessibilité et osent dire qu'ils préfèrent ne pas accueillir de personnes à mobilité réduite plutôt que d'acheter une rampe ou modifier leur entrée. » Anonyme – Femme ayant une déficience motrice (Enquête Ifop - APF France handicap, 2020)

→ **La proposition d'APF France handicap : soutenir et renforcer la mise en accessibilité des commerces.**

Exemples d'actions mercredi 28 avril (sous réserve du contexte sanitaire)

Coup de colère

> En Eure-et-Loir : à Dreux, chaîne de déplacement dans le centre-ville avec prise de transport en commun, achats de denrées alimentaires... (personnes en situation de handicap et valides.)

L'accessibilité c'est possible !

> En Haute-Saône : à Vesoul, engagement des élus locaux pour accompagner les commerçants et l'accessibilité dans un patrimoine ancien.

> Action inspirante : RampEgo, des briques pour sensibiliser, engager, accéder. Une initiative soutenue par la MGEN

Interpeller les établissements recevant du public (ERP) et les inciter à rendre leurs locaux accessibles à toutes et tous, c'est l'objet du projet RampEgo mis en place par la délégation APF France handicap des Ardennes.

C'est une initiative allemande qui a donné l'idée à la délégation de construire des rampes en briques LEGO®, dans le but de sensibiliser les établissements recevant du public aux problématiques d'accessibilité. Si ces rampes colorées et ludiques ne constituent pas une solution en soi, elles représentent un bon moyen pour signifier l'importance de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP.

La délégation, avec le soutien de ses adhérentes, adhérents et bénévoles, va ainsi à la rencontre des bars, des restaurants, des commerces... pour leur offrir une rampe en LEGO® et leur demander, en contrepartie, de s'engager dans une démarche de mise en accessibilité de leur bâtiment (par exemple, déposer une demande d'autorisation de travaux auprès de leur préfecture).

Cette initiative est amenée à se développer grâce la mise en place de 50 points de collecte de LEGO® en France soutenue par la MGEN.

- **Jeudi 29 avril : L'accès aux transports**

Aller où l'on veut, quand on veut, se déplacer facilement et librement, d'un point à un autre, d'une commune à une autre, d'un pays à un autre, grâce aux transports en commun (métro, bus, cars, trains...), devrait être une possibilité offerte à toutes et tous. Un enjeu d'autant plus important que la liberté de se déplacer est un prérequis pour participer à la vie de la cité (faire des études, travailler, avoir des loisirs...) et que la société promeut ces moyens de déplacement dans un objectif de développement durable.

Encore faut-il que la chaîne de déplacement soit accessible c'est-à-dire que les transports soient accessibles en eux-mêmes (qu'ils puissent être empruntés par toute personne ayant une déficience, quelle qu'elle soit, ou des difficultés de mobilité), que l'accessibilité soit continue entre les différents modes de transports, que les ascenseurs, le cas échéant, fonctionnent, que les arrêts de bus, quais, gares... soient accessibles. Ce qui est loin d'être le cas.

Jugement de l'accessibilité des transports en commun :

- ✓ Plus d'1 personne sur 2 personnes ne sont pas satisfaites. Elles sont plus de 7 sur 10 dans les communes rurales.

Enquête Ifop - APF France handicap, 2020

En parallèle, l'offre de transports adaptés et à la demande reste largement insuffisante et/ou trop contraignante en matière d'amplitude jour-horaire, de délai de réservation, de coût, de périmètre couvert.

Dans le domaine des transports, la fracture territoriale est saillante : les habitants des communes rurales font part d'un sentiment d'abandon.

« Les transports en commun sont difficiles d'accès. La hauteur des marches des bus est trop importante et l'arrêt est souvent loin du trottoir entraînant un dénivelé encore plus important, certains trains ne sont pas accessibles. » Anonyme - Femme ayant une déficience motrice (Enquête Ifop - APF France handicap, 2020)

→ **La proposition d'APF France handicap : assurer les déplacements par des moyens de transports accessibles à toutes et à tous sur tout le territoire.**

Exemples d'actions jeudi 29 avril (sous réserve du contexte sanitaire)

Coup de colère

> Dans l'Allier : Testing de trois trajets à Moulins avec départ place d'Allier. Des binômes se rendront à la MDPH, à Décathlon dans la zone commerciale nord et au MacDo de la zone sud. Le temps sera chronométré et comparé à celui que met une personne valide pour faire le même trajet en transport en commun.

L'accessibilité c'est possible !

> En Charente : mise en avant sur les réseaux sociaux de l'accessibilité de la gare d'Angoulême

> Dans le Gard : mise en avant du travail entamé avec la métropole concernant la formation des chauffeurs de bus.

> Action inspirante : signature d'une charte pour l'accessibilité des transports régionaux en Pays de la Loire le 29 avril

Fruit d'une longue mobilisation d'APF France handicap en Pays de la Loire, l'accessibilité des transports régionaux est devenue une des priorités du Conseil Régional.

Cette Charte crée un comité de suivi de la mise en accessibilité des transports régionaux dans lequel les associations sont parties prenantes.

Elle fixe l'objectif d'une mise en accessibilité complète en 2024.

Elle inscrit l'obligation d'une formation de tous les personnels à l'accompagnement du handicap.

Elle prend en compte les notions de confort d'usage, d'accessibilité universelle, d'adaptation de la communication, de gratuité des accompagnants...

Elle produit d'ores et déjà de grandes inflexions (planchers bas qui seront la norme lors du renouvellement des délégations de service public de transports interurbains, fin programmée de la réservation trois jours avant pour les transports à la demande...).

- **Vendredi 30 avril : L'accès aux loisirs et aux lieux de pratiques culturelles et sportives**

Sortir, aller voir des spectacles, pratiquer des activités sportives ou culturelles, partir en vacances ou encore s'engager bénévolement... autant d'activités essentielles pour l'équilibre et l'épanouissement personnels et pour la participation à la vie sociale.

Mais les personnes en situation de handicap – enfants et adultes – rencontrent de réelles difficultés dans l'accès aux activités de loisirs et sportives, à la culture et aux vacances, du fait d'aménagements et d'équipements inadaptés, de personnels d'accueil et d'encadrement mal informés.

Des difficultés qui peuvent entraîner un réel isolement.

Equipements de loisirs, culturels, sportifs

✓ 40 à 41 % des personnes éprouvent des difficultés d'accès.
Enquête Ifop - APF France handicap, 2020

« Dans ma ville, il est hors sujet pour moi de faire et d'accéder aux activités de loisirs comme faire de la poterie, du piano, même le musée qui se situe à 10 mètres de mon domicile n'est pas accessible, et tout est comme cela. Le seul lieu où j'ai accès facilement est la médiathèque. » Anonyme, atteinte d'une déficience motrice (Enquête Ifop - APF France handicap, 2020)

→ **La proposition d'APF France handicap : généraliser l'accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives, et aux vacances.**

Exemples d'actions vendredi 30 avril (sous réserve du contexte sanitaire)

Coup de colère

> Dans la Mayenne et la Sarthe, mobilisation virtuelle avec mise en ligne de photos de sites culturels et sportifs, inaccessibles et accessibles.

L'accessibilité c'est possible !

> Dans le Morbihan : élaboration d'une fresque collective sur une voile de bateau blanche sur le thème « La culture pourquoi c'est important pour moi ? » Présentation de la fresque sur le port de Vannes.

> Action inspirante : la démarche "Festivals pour tous" avec le soutien du ministère de la Culture

Les festivals sont des lieux idéaux pour vivre des moments de partage, d'échanges et d'ouverture. Ces expériences génèrent de belles synergies et favorisent l'épanouissement de chacun.

Avec "Festivals pour tous", APF France handicap impulse une dynamique "Festivals" dans les régions qui le souhaitent, mobilisant ses délégations et ses établissements.

Tous les festivals n'ont pas les mêmes besoins, la démarche "Festivals pour tous" vise à proposer un partenariat de proximité pouvant porter sur cinq dimensions : l'accessibilité, la fréquentation, la mobilisation, la sensibilisation et la création.

La démarche s'appuie sur une dynamique de partenariats locaux pour associer d'autres associations impliquées dans le champ du handicap ; des collectivités locales, en particulier les conseils régionaux et les intercommunalités qui ont une compétence spécifique en matière de culture ; et, plus largement tout acteur local intéressé.

APF France handicap est déjà présente au sein de quelques festivals de grande renommée : Les Eurockéennes de Belfort, Terres du son à Tours, Jazz in Marciac, Folles journées de Nantes... L'association assure également des partenariats avec des festivals locaux : Résistances à Foix, Regards Croisés à Saint-Malo, le FIMU à Belfort, L'Irrégulier à Bourg-en-Bresse, Les Correspondances à Manosque...

APF France handicap est également organisatrice ou co-organisatrice de festivals, comme "Entr'2 marches", dans le off du festival de Cannes, "Humour et handicap" en région Grand-Est ou encore Le festival Attrapes-Rêves créé par le FAM Val d'Agly en Occitanie.

3/ APF France handicap en bref

Créée en 1933, APF France handicap est la plus importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Connue jusqu'en 2018 sous le nom d'Association des Paralysés de France (APF), APF France handicap agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Son projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" propose 5 axes stratégiques pour une société inclusive et solidaire.

Elle réunit 85 000 acteurs impliqués au quotidien dont 35 000 usagers, 21 000 adhérents, 15 000 salariés et 12 500 bénévoles.

Des valeurs humanistes, militantes et sociales

APF France handicap affirme dans sa charte son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne. Deux piliers guident son action : l'approche inclusive et l'approche par les droits.

Une association innovante, ancrée dans la société

APF France handicap est le partenaire privilégié du développement de solutions d'accompagnement innovantes. Elle est aussi un membre actif de la société civile.

Un maillage territorial fort

- 96 délégations présentes sur 47 territoires
- 458 structures d'accompagnement
 - 139 structures pour enfants et adolescents en situation de handicap
 - 3 structures de soins médicaux et de réadaptation
 - 264 structures pour adultes en situation de handicap
 - 52 structures APF Entreprises

→ apf-francehandicap.org